

Le Comité Syndical du Syndical Mixte d'Adduction des
Eaux de la Lys

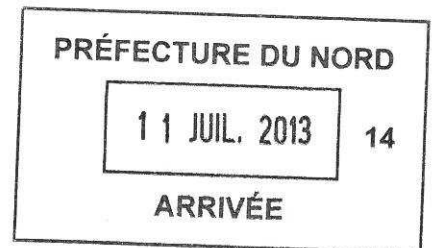
Réuni à Aire sur la Lys, le 14 juin 2013.

Etaient présents:

Mme Massiet-Zielenski, MM. Boussemart, Dissaux, Grimonprez, Lefait, Lefebvre,
Leroy, Maimouni, Parent, Tostain, Schepman.

Etaient excusés:

MM. Andriès, Bézirard, Bocquet, Bruneel, Cacheux, Douez, Houssin, Méquignon,
Vandevoorde, Waymel.



Vu le rapport : 22-13

DECIDE

- d'approuver la Décision Modificative n° 1 qui fait apparaître un montant de dépenses de 6.176.463,71 € pour un montant de recettes équivalent ;
- d'autoriser son président à prendre toutes dispositions concernant l'exécution de ce budget ;
- de donner délégation à son président pour la signature de tout acte lié au fonctionnement général du syndicat ;

VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 09 JUL. 2013

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

OBJET : Budget 2013 – Décision Modificative n°1

Cette Décision Modificative a pour objet principal l'intégration dans le budget des excédents constatés dans le Compte de Recettes et Dépenses de l'exercice 2012 soit une somme globale de 2 275 132,68 €

Quelques imputations ont toutefois été ajustées.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

1.1 Recettes

Le montant des recettes de la section d'investissement s'élèverait à 3.923.910,24 € auquel correspond un montant de recettes équivalent. Celui-ci était fixé à 1.706.637,56 € après le Budget Primitif.

Cette augmentation est due à l'intégration de l'excédent de recettes de l'exercice 2012.

1.2 Dépenses

Les crédits supplémentaires sont affectés au chapitre 23, sur lequel sont imputées les principales dépenses liées aux travaux de mise à niveau des installations du Syndicat.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 Recettes

Pas de modification.

2.2 Dépenses

Le chapitre 11 « Charges à caractère général » connaît deux modifications principales :

- le compte 617 « Etudes et Recherches » liées aux dépenses pour la mission de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux choix du mode de gestion du service public d'eau potable.

- le compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » modifié pour la prise en charge des dépenses liées aux manifestations pour le 40^{ème} anniversaire du SMAEL.

Les modifications du chapitre 65 « autres charges d'activité » permettent de prendre en compte l'affiliation au régime général de sécurité sociale des titulaires de mandats locaux ainsi qu'à l'assujettissement des indemnités de fonction qui leur sont versées.

Quelques modifications aux comptes 6531 et 6533 afin d'imputer les dépenses liées à une régularisation d'adhésion à la CAREL.



*

*

*

Le budget présenté fait apparaître une majoration du budget de 449 940,10 € dans la section Investissement, correspondant à une écriture rendue obligatoire par l'instruction comptable.

Cette augmentation porte le montant du budget à la somme de 6.176.463,71 €.

Il est proposé au comité syndical de bien vouloir :

- se prononcer sur la proposition de Décision Modificative n°1 présentée ci-dessus qui fait apparaître un montant de dépenses de 6 176.463,71 € pour un montant de recettes équivalent ;
- autoriser son président à prendre toutes dispositions concernant l'exécution de ce budget ;
- donner délégation à son président pour la signature de tout acte lié au fonctionnement général du syndicat ;

Vu le,

10 JUIN 2013

Le Président du Comité Syndical


Jean-Claude BISSAUX